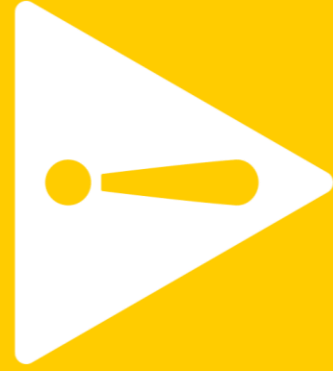


# DÉROGATION MINEURE

AUX RÉGLEMENTS DE ZONAGE  
ET DE LOTISSEMENT

Formulaire de demande



1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX		
Nom de famille	Prénom	<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur
Téléphone au domicile	Téléphone cellulaire ou autre	Courriel
Êtes-vous propriétaire ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <sup>1</sup>	Adresse	

<sup>1</sup> Dans ce cas, le demandeur devra fournir une procuration, signée par le propriétaire, attestant qu'il l'autorise à faire une demande de permis en son nom.

2. DESCRIPTION DU SITE			
Adresse du bâtiment (numéro civique et rue s'il y a lieu)		Numéro(s) de lot(s) au cadastre du Québec (rénové)	
<b>Le terrain est-il</b>	Riverain ou à moins de 30 mètres (100 pieds) d'un lac, d'un cours d'eau ou d'un milieu humide ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<b>Les travaux sont-ils</b> <input type="checkbox"/> Déjà exécutés <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Seulement planifiés
	En zone inondable identifiée au zonage?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
	En zone agricole ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<b>Les travaux ont-ils fait l'objet d'une demande de permis ?</b> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Demande en cours
	En zone soumise à des mouvements de sol ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
<b>À l'usage de la Municipalité</b>	Règlement visé par la demande <input type="checkbox"/> Lotissement <input type="checkbox"/> Zonage	Code de zonage	Matricule

3. DESCRIPTION DE LA DEMANDE
<p><b>Description de la demande (veuillez de plus fournir un plan d'implantation ou de localisation du projet – section 5).</b></p> <p>Exemple : Réduire la marge avant du bâtiment existant à 9,5 mètres alors que la réglementation exige 10 mètres : empiètement de 0,5 mètres.</p>
<p><b>Quelles sont les dispositions réglementaires qui ne peuvent pas être respectées?</b> Exemple : Marge avant prescrite à 10 mètres.</p>
<p><b>Pourquoi ne pouvez-vous pas respecter les dispositions réglementaires ?</b> Joindre tout document argumentaire pertinent avec cette demande.</p>

#### 4. DESCRIPTION DE LA DEMANDE (suite)

Est-ce que la dérogation mineure aura un impact négatif pour les voisins ? Pourquoi ?

#### 5. DOCUMENTS À TRANSMETTRE AVEC LA DEMANDE (cochez)

- Pour un bâtiment déjà construit ou projeté : plan de localisation original, signé par un arpenteur-géomètre, démontrant les marges de recul
- Procuration signée par le propriétaire, s'il y a lieu
- Pour un lotissement : plan projet original signé par un arpenteur-géomètre
- Paiement des frais de **150\$** couvrant l'analyse du dossier et la publication de l'avis public (requis par la LAU)
- Autres documents pertinents à la demande  
Lesquels : \_\_\_\_\_

#### 6. INFORMATION SUR LE PROCESSUS DE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

##### LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME

Les demandes de dérogation mineure sont, dans un premier temps, analysées par le Comité consultatif en urbanisme. Ce dernier émet une recommandation au conseil municipal. Les critères d'analyse sont les suivants :

- La dérogation
  - doit porter sur la réglementation relative au zonage ou au lotissement ;
  - ne doit pas porter sur un usage ou sur la densité d'occupation du sol ;
  - n'est pas située dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique ;
  - doit respecter les objectifs du plan d'urbanisme ;
  - doit être mineure ;
  - ne doit pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété.
- L'application des règlements de zonage et/ou de lotissement a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur. Si les travaux sont en cours ou déjà exécutés, ils ont fait l'objet d'un permis de construction et ont été effectués de bonne foi.
- Les travaux sont conformes au règlement de construction.

##### NOTES

- Il est conseillé de rencontrer un(e) employé(e) du service de l'urbanisme avant de déposer votre demande.
- L'absence de documents essentiels et/ou de paiement ont pour conséquence de mettre en suspens le dossier.
- La demande de dérogation mineure doit être déposée au service de l'urbanisme au minimum 20 jours ouvrables avant la tenue d'un conseil municipal pour y être présentée (voir l'horaire des conseils sur le site web de la municipalité)
- Une demande de dérogation mineure ne constitue pas une demande de permis pour l'exécution des travaux. Une demande de permis devra être déposée si la demande de dérogation mineure est acceptée.
- Selon le règlement 03-05-1988 sur les dérogations mineures.

#### 7. SIGNATURE

Je déclare que les informations contenues dans ce formulaire sont exactes.

Date      Année      Mois      Jour

Signature

**Vous pouvez transmettre votre demande en personne (aux bureaux de la Municipalité), par la poste, par télécopieur ou par courriel. Veuillez prendre connaissance de nos coordonnées au haut de cette page.**

**Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec le service de l'urbanisme et de l'environnement ou à consulter le site web de la Municipalité ([www.notre-dame-du-laus.ca](http://www.notre-dame-du-laus.ca)).**

#### À L'USAGE DU SERVICE DE L'URBANISME SEULEMENT

N° DEMANDE	COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME	CONSEIL MUNICIPAL
DATE DE RÉCEPTION (DEMANDE COMPLÈTE)	DATE DE RENCONTRE DU CCU	DATE DU CONSEIL OÙ A ÉTÉ TRAITÉE CETTE DEMANDE
N° REÇU	RECOMMANDATION CCU <input type="checkbox"/> ACCEPTER <input type="checkbox"/> REFUSER	DÉCISION <input type="checkbox"/> ACCEPTÉE <input type="checkbox"/> REFUSÉE
N° MATRICULE	N° PROCÈS VERBAL	N° RÉSOLUTION